

MAIRIE LE PIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le deux octobre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M Raymond BONNOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2015

PRESENTS : M. BONNOT Raymond – M. PASCOT Olivier – M. LAPANDRY Damien – M. DECERLE Alain - M. TIXIER Arnaud – M. BERTHIAUD Michel – M. MOREAU Guillaume - Mme GEVAUDAN Aurélie et Mme SAVRE Sylvie.

ABSENTS : M. JARDIN Pascal et Mme TUDURY Marianne (excusés)

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 09

Nombre de Conseillers votants : 09

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE EXPLOITATION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISES A AUTORISATION

⇒ Le 12 aout 2015, le préfet de l'Allier nous a fait parvenir un courrier pour nous informer que la société BOUHET SA a demandé d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et graviers située lieu-dit « La Jonchère » sur la commune de Luneau.

⇒ Le conseil municipal a présenté un avis favorable à ce projet.

ETUDE DU DEVIS DE LA SOCIETE « MICRO MEDIA » CONCERNANT LA VENTE D'ORDINATEURS PORTABLES D'OCCASION

⇒ L'entreprise « MICRO MEDIA » nous a fait parvenir un devis le 22 aout 2015 concernant la vente d'ordinateurs portables DELL d'occasion garantis 6 mois, pour un total de 1 200 € TTC.

⇒ Le conseil municipal a décidé de rendre un avis défavorable au devis, et de reporter cette dépense au budget 2016.

CAUTION M. PITA, M. BOUILLON ET M. MARTINANT

⇒ M. PITA a quitté son logement situé « 9 rue des écoles 03130 LE PIN » le 31 juillet 2015 après état des lieux.

⇒ M. BOUILLON et M. MARTINANT ont quitté leur logement situé « 7 rue des écoles 03130 LE PIN » le 31 aout 2015 après état des lieux.

⇒ Le conseil municipal a décidé de restituer la caution de M. PITA d'un montant de 158.73€ et de restituer la caution de M. BOUILLON et de M. MARTINANT d'un montant de 320,00€.

ETUDE DU DEVIS DE LA SOCIETE « DUCHARNE AGRIDIFFUSION » CONCERNANT LA VENTE D'UN TRACTEUR

⇒ La société « DUCHARNE AGRIDIFFUSION » nous a transmis un devis le 14 septembre 2015, concernant la vente d'un tracteur JOHN DEERE 6320 standard d'occasion de l'année 2009 pour un total de 40 000,00 € HT soit 48 000,00 € TTC dont 8 000,00 € de TVA.

⇒ La société « DUCHARNE AGRIDIFFUSION » accepte de reprendre le tracteur actuel des communes, un FIAT 70-90 de l'année 1985, pour un total exonéré de taxes de 5 500 €.

⇒ Le conseil municipal a décidé de donner un avis défavorable au devis et d'inscrire cette dépense au budget 2016.

ETUDE DU DEVIS DE LA SOCIETE « ETS BOUTONNAT DIDIER » CONCERNANT LA PLOMBERIE DE LA SALLE DE MOTRICITE

⇒ La société « ETS BOUTONNAT DIDIER » nous a transmis un devis le 04 septembre 2015, concernant la plomberie de la salle de motricité pour un total de 592,00 € HT, soit 710,40 € TTC dont 11,40 € de TVA.

⇒ Le conseil municipal a décidé de donner un avis défavorable au devis et d'inscrire cette dépense au budget 2016.

ETUDE DE FAISABILITE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

⇒ L'agence technique départementale de l'Allier nous a transmis en août 2015 une étude concernant le réaménagement de la salle polyvalente.

La restructuration de la salle polyvalente sans remplacement de la couverture reviendrait à 193 950,00 € HT de travaux, dont 38 790,00 € de frais annexes, soit un total global d'opération de 232 740,00 € HT.

La restructuration de la salle polyvalente avec remplacement de la couverture et isolation renforcée reviendrait à 255 450,00 € HT, dont 51 090,00 € de frais annexes, soit un total global d'opération de 306 540,00 € HT.

⇒ Le conseil municipal a décidé de rendre un avis défavorable à cette étude et de demander un devis à deux entreprises différentes concernant le bac acier et le désamiantage, de se renseigner sur les subventions qui pourraient éventuellement être accordées à la commune en raison des travaux envisagés, et donc d'autoriser la location de la salle polyvalente au cours de l'année 2016.

DELIBERATION DE SOUTIEN POUR LES RETRAITES AGRICOLES

⇒ La présidente, Yvette JALLET, des Retraités Agricoles Anciens Exploitants FDSEA-ANRAF nous a fait parvenir un courrier le 12 septembre 2015 pour nous demander de prendre une délibération de soutien lors de notre prochain conseil municipal. En effet, les difficultés des retraités agricoles persistent et la moyenne de leur pension est d'un montant de 680 € mensuel.

⇒ Le conseil municipal a émis un avis favorable pour la prise d'une délibération de soutien pour les retraités agricoles.

ETUDE DU DEVIS DE LA SOCIETE « PERRIER » POUR LA MISE AUX NORMES D'UNE ARMOIRE 2 PORTES ISA

⇒ La société « PERRIER » nous a transmis le 17 septembre 2015 un devis concernant la mise aux normes de notre armoire 2 portes ISA. Un manque de gaz et une fuite sur évaporateur non réparable, et donc à remplacer, a été constaté. De plus, l'armoire est au R22, gaz interdit au 1^{er} janvier 2015, un remplacement par un fluide de substitution le RS-70 est donc nécessaire. Le devis est d'un total de 683,00 € HT soit 819,60 € TTC dont 136,60 € de TVA.

⇒ Le conseil municipal a décidé de reporter cette dépense et de laisser en attente ce devis.

ETUDE DU DEVIS DE LA SOCIETE « ITD SYSTEM » CONCERNANT L'ACHAT DE DEUX ORDINATEURS ACER ASPIRE ES1

⇒ La société « ITD SYSTEM » nous a transmis un devis le 08 septembre 2015 concernant l'achat de deux ordinateurs Acer Aspire ES1 pour un total de 539,17 € HT soit 647,00 TTC dont 107,83 € de TVA.

⇒ Le conseil municipal a d'émettre un avis favorable à l'acceptation de ce devis.

ETUDE DU DEVIS DE LA SOCIETE « VIP CONCEPT » CONCERNANT LA TELEFORMATION « BEL AMI » POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS

⇒ La société « VIP CONCEPT » nous a transmis un devis daté du 08 septembre 2015 concernant une téléformation au logiciel « Bel Ami » pour l'accueil périscolaire et de loisirs. La formation se déroulerait en 3 séances téléphoniques de deux heures chacune. Le devis s'élève à un total de 594,00 € HT soit 712,80 € TTC dont 118,80 € de TVA.

⇒ Le conseil municipal a émis un avis favorable au devis. Caroline Rumilly déterminera trois journées où les séances téléphoniques pourront avoir lieu. Marie-Cécile Pierron et Cassandra Silva Carvalho suivront également cette formation.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A 30.5 HEURES HEBDOMADAIRES POUR LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A 35 HEURES HEBDOMADAIRES

⇒ Le conseil municipal a émis un avis défavorable à la suppression du poste d'adjoint administratif territorial à 30.5 heures hebdomadaires pour la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 35 heures hebdomadaires.

PRIX DES TERRAINS VIABILISES DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES VIGNES »

⇒ Le conseil municipal a débattue sur le prix des terrains viabilisés du lotissement communal « Les vignes ». Les conseillers se sont arrêtés sur un prix de 17 € TTC au m².

DIVERS

⇒ Le conseil municipal a abordé le départ en retraite de l'agent communal René RAQUIN et l'appel à candidature qui devra donc être ouvert.